ABONNEMENT Saumur :

Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Poste:

on s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — 30 Faito divers, — 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées; sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne

On s'abonne:

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'ahonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 AOUT

Appel de la classe de 1886

On a affiché, ces jours-ci, un arrêté du ministère de la guerre qui paraît exorbitant. Ce sont les dispositions relatives à l'appel des conscrits de la classe de 1886.

Devançant le vote des Chambres, le général Ferron a supprimé de son autorité privée, comme nous l'avons déjà dit, la deuxième portion du contingent, c'est-à-dire la catégorie des soldats qui ne devraient servir qu'une année.

Tous les conscrits, sans distinction, seraient donc obligés d'accomplir trois années de service. Et c'est ainsi que 438,447 conscrits ont été répartis entre l'armée de terre el l'armée de mer.

Quelques journaux républicains enregistrent sans commentaires cet ukase du chef de l'armée.

D'autres applaudissent.

La France militaire dit : « Les mailles des lois militaires sont tellement larges que le ministre peut faire à peu près tout ce qu'il reul... Il expérimente le service de trois ans; c'est bien quelque chose. »

Le Paris estime que le général Ferron « fait un excellent usage de son initiative ministérielle en décidant d'incorporer tout le contingent de cette année, sans distinction préalable de durée de service entre les hommes incorporés; que sa responsabilité est couverte, au surplus, par le vote de la Chambre et par le sentiment public.,. »

Nous n'avons qu'une objection à présenter :

Si la Chambre des députés a voté le service de trois ans, le Sénat ne l'a point voté. Il est même probable qu'il ne le votera pas. Donc, la loi sur le service de trois ans

Et nous sommes toujours, le général rerron comme les autres, sous le régime de la loi qui distingue deux portions dans le contingent.

L'arrêté ministériel est donc entaché d'une illégalité flagrante. C'est grave. Les intentions de l'auteur et les applaudissements de quelques uns ne suffisent pas pour justifier ce coup d'État.

Il y a deux Chambres. Il y a une loi en vigueur qui doit être respectée. L'errêté du général Ferron doit être rapporté.

A un autre point de vue, plus sérieux encore, l'expérience paraît risquée.

Les allocations inscrites au budget permettront-elles de garder toute la classe pendant trois ans sous les drapeaux? Lors des récentes discussions de la Chambre sur le projet de loi organique, les orateurs de la Droite ont démontré que c'était impossible. M. Ferron a essayé de répondre ; il a donné à ce sujet, dans le débat sur le fameux article 49, des chiffres qui nous ont paru et nous paraissent encore absolument contestables.

Supposons cependant que la classe de 1886 puisse être conservée pendant trois années pleines. Au bout de ce délai, elle par tira tout entière; les sous-officiers, brigadiers, caporaux, quitteront les régiments au moment précis où ils allaient commencer à rendre des services.

Nous nous trompons fort, ou cette expérience sera la démonstration non gratuite, hélas l des vices et même de l'impossibilité

du système des trois ans.

Tout au moins, puisqu'on est résolu à le tenter, ne serait-il pas rationnel et prudent d'attendre ses résultats et de laisser dormir jusque-là le projet de loi organique? Mais non; le Monde le fait justement observer, les radicaux ne voient dans les dispositions arrêtées par M. le ministre de la guerre qu'une occasion, suivant eux favorable, de mettre le Sénat en demeure de voter définitivement, au plus tôt, la loi délibérée par la Chambre dans les conditions que l'on sait.

Tant il est vrei qu'à leurs yeux, einsi que l'ex-rapporteur Laisant eut le triste et honteux courage de l'avouer, l'article supprimant la dispense des séminaristes, c'est « toute la loi » l

Le service de trois ans, on le leur donne; mais ils estiment qu'il n'y a rien de fait tant que les aspirants au sacerdoce ne sont pas détournés de leurs études, et même les prêires arrachés aux autels.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DE CABINET

Quatre ministres seulement étaiens présents au conseil d'hier matin. Ils ne se sont occupés que des affaires courantes.

M. Rouvier étant parti hier soir pour Nice, où il va assister à la session du conseil général des Alpes-Maritimes, et son absence devant se prolouger jusqu'à lundi, la prochaine séance du conseil des ministres a été fixée à mardi prochain.

> * * L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans l'Evenement d'hier :

« Plusieurs journaux annoncent que le conseil des ministres désignera sans doute, dans sa séance de ce matin, le corps d'armée qui devra accomplir l'essai de mobilisation. Ils ajoutent même que, si l'on en croit les bruits qui courent, ce corps d'armée serait très probablement le 17° dont le quartier général est à Toulouse.

» Il est possible que le conseil s'occupe ce matin de la mobilisation, mais ce ne serait alors que pour régler certains points de détails.

» Nous croyons savoir en effet que la désignation du corps d'armée, la date et le plan général de l'opération projetée, ont été arrêtés par le gouvernement avant le départ du ministre des effaires étrengères, dont il était indispensable de connaître l'opinion. Bien entendu, les membres du cabinet se seraient engagés à garder le secret, qui est nécessaire pour que l'expérience ait toute sa

» Dans tous les cas, aussitôt que le conseil aura confirmé ses décisions antérieures, l'ordre télégraphique sera expédié par le ministre de la guerre. Celui-ci tient beaucoup, en effet, à ce que la nouvelle n'ait pas le temps de se répandre dans le public. »

QUESTION DE L'ALCOOL

M. A. Catusse, conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes, vient de partir en mission pour étudier, dans les pays étrangers, la question de l'alcool qui préoccupe si vivement l'opinion publique.

> * * L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS

Il est probable que les conseils généraux vont être saisis de la question de l'organisation de l'Assistence publique dans les dépar-

En effet, c'est par ces assemblées que la question doit être tranchée, chaque département étant appelé à juger s'il dispose des fonds nécessaires pour venir suffisamment en aile aux pauvres, autres que ceux secourus par les municipalités des grandes villes où existent des bureaux de bienfaisance.

De son côté, le gouvernement allouerait une certaine somme aux départements grevés et qui ne pourraient, vu l'état de leurs finances, protéger les malheureux.

LE DUEL MELVILLE-LABRUYERE

Une rencontre motivée par un article paru dans le Cri du Peuple a eu lieu samedi entre M. de Melville, lieutenant de dragons, et M. de Labruyère, signataire de l'article. Les deux adversaires sont grièvement blessés.

On écrit de Narbonne à la Gironde: « Trois duels en trois jours! Notre garnison n'y va pas de main morte. La première rencontre a eu lieu entre deux simples soldats du 112° de ligne. L'un d'eux a da légèrement blessé à la main droite. Deux

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par Claire DE CHANDENEUX

Bien que depuis le commencement de ce discours chevalere que, qui n'avait que le tort de n'être pas de son époque, le notaire en eût prestenti la conclusion, elle tomba sur son front comme un coup de tonnerre.

Plus d'hésitation dans la parole, plus de sensibleries dans les perfs. La singulière fille avait épuisé dans son orgueil de possession nobiliaire un rêve de transmission grandiose dont elle colorait les défaillances de sa volonté. Elle ne rougissait pas d'une surprise de son imagination, d'un illogisme de son cœur, dont elle n'avait nulle conscience.

Le notaire balbutiait encore je ne sais quelle phrase confuse qu'elle avait déjà repris la direction d'elle-même et des autres.

- Le désistement légal des deux parties est indispensable, n'est-ce pas?

- Indispensable, répondit-il avec résignation. - Mais j'entends qu'il soit bien spécifié devant la cour à quel mobile j'obéis.

- On spécifiera.

- Un acte vaudrait mieux.

- Saps doute : quel acte?

- C'est à vous que je le demande.

- Je vais réfléchir...

- Il ne faut pas longtemps pour cela. Cet acte est un contrat.

- Mademoiselle, je vous assure...

- Il n'y a que dans un contrat de mariage que l'on puisse analyser les causes, déduire les effets, stipuler les conditions de transmission de titre. Un contrat éclairera mieux la cour qu'une longue plaidoirie.

- Il est évident que...

- Vous préparerez le contrat ce soir même.

- Ce soir, mademoiselle?

- Oui, j'ai prié M. de Malens de vous offrir un asile. Vous seriez par trop mal à l'auberge Bourelong pour rédiger une pièce de cette importance. Vous allez passer, en vous retirant, par mon cabinei de travail. Je vous remettrai mes titres, la preuve de mes droits, afin que, en prenant M. Edmond de Val-Régis pour époux, vous fassiez clairement ressortir que je lui apporte en dot la couronne comtale. C'est entendu. Vous m'avez comprise?

- Mais le comte Edmond...

- Il me remerciera demain. Voici la partie de whist finie; je suls brisee. Bensoir, mensieur, et à demain.

Elle rejoignit les joueurs et causa quelques minutés avec eux sans témoigner d'émotion. Son parti était pris. Le calme revenait. Sa résolution lui paraissait noble, digue de ses ancêtres, digne d'elie-même. Elle se sût prise en pitié si elle avait soupconné céder à quelqu'autre entrafoement qu'à l'unique passion de sa vie. Sa voix fut très douce en disant « à demain » à son parent; mais sa main ne trembla pas en serrant celle du jeune homme. L'orgueil la gardait de ces faiblesses vulgaires.

- Monsieur, dit courtoisement M. de Malens au notaire, j'aurai l'honneur do vous offrir l'hospitalité ce soir, si vous voulez bien l'accepter.

L'honnête Breton, un peu désorienté au milieu de tous les événements qui se presseient autour de lui, se contenta de répondre par un geste d'acquiescement. Il se laissait aller à la dérive; pourtant, le regard inquiet, qu'il tourna vers son ami, eut du éclairer celui-ci sur le trouble de son fidèle compagnon, Malheureusement Edmond, penché vers la broderie de Marguerite, ne voyait que le délicat réseau de mousseline ou peut-être encore les blanches mains qui, distraites, laissaient l'aiguille inactive.

- Je vous attends à déjeuner demain, messieurs, dit Mile de Val-Régis avec une certaine solennité.

Edmond, à cet accent, retrouva le sentiment

de la situation qu'il avait oubliée quelques minutes dans une contemplation souriante. Et ses y ut cherchèrent tour à tour Me Krémelonnec et M guerite, comme pour les supplier de lui venir en aide. Ceux du notaire disaient nettement : « L. partie me paraît perdue! » Ceux de la jeune fit . limpide comme un coin de ciel bleu, laissale a voir leur ignorance de tous les sous-entendus.

Sur le seuil de la grande cour, les qua ca hommes se séparèrent : M. de Malens et le notifie pour remonter vers les Bruyères, M. le curé et M. de Val-Régis pour redescendre au village. Ma échangeant une poignée de mains, le Breton de au jeune homme à voix basse :

- Le procès va s'éteindre, mais elle 1 15

- En ce cas, que le procès dure ! répondit-la le même avec un ton de sourde celère.

L'abbé Vitel, qui priait d'ordinaire d' mil n'était plus confraint de parler, n'avait in le attention à ce rapide colloque. Au co M. de Malens, intelligence prompte et fine or lite. n'en avait rien per du. La discrétion profes a nella interdisant toute confidence à son hôte, il us talvint même pas en pensée d'en obtenir le ; leger éclaircissement.

D'eilleurs, la situation s'illuminait d'on jour vif par l'échange de ces quelques paroles de pas

sous-officiers du 20° de ligne ont également croisé le fer; pas de blessure grave. Deux cavaliers du 40° dragons se sont battus au sabre. Le transfert de l'un d'eux à l'hôpitel a élé jugé nécessaire, »

Le préset du Calvados, M. Rivaud, étant aux courses de Courseuilles, se présente à la porte de l'enceinte du pesage, précédé de MM. Gravier, conseiller général, et Buquet, sous-préset de Palaise. Ses deux gardes du corps montrent leurs cartes sans difficultés; mais quand on demande celle de M. Rivaud, il hausse les épaules avec dédain en disant : « Je suis le préfet! » Le contrôleur invoquent sa consigne refusa le passage. Le préfet fit une scène terrible au contrôleur ahuri; puis, les mots ne suffisant pas, il l'a pris au collet et est entré de force dans l'enceinte. Un factionnaire de la ligne—qui avait aussi une consigne — vint à l'aide du contrôleur. Le préfet de son côté appela les gendarmes et voulait faire emprisonner ceux qui ont

On apponce la disparition de M. Pottier, ex-directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux et des Bouffes-Bordelais, qui avait pris la direction du Casino de la Plage à Arcachon. Avant de partir, M. Pottier a, dit-on, négligé une formalité qui a bien son importance; il aurait oublié de payer les appointements de ses artistes. Ces infortunés, après deux jours d'attente, se sont constitués en société sous la direction de M. Despaux, bien connu des Bordelais.

essayé, au nom de la consigne, de le fourrer

dehors.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août. Les tendances à la baisse s'affirment de plus en plus: 3 0/0, 81.87; 4 1/2 0/0, 108.47.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,358. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. Le pair n'étant pas en-core atteint, ces titres sont à un prix d'achat dont les capitalistes s'empressent de profiter. Le Société Générale est immobile à 455. A la re-

prise des affaires, ce titre sera un des premiers à reprendre sa marche en avant.

La Banque d'Escompte est demandée à 467, les tendances continuent à porter ce titre vers le

Pair.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Signatons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés

est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Le 25 soût prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports t'émission des 12,000 actions de la Compagnie Prançaise des mines d'or de Hongrie. Les

pagoie Française des mines d'or de Hongrie. Les versements sont ainsi répartis: 100 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 150 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

On annonce un emprunt de la ville d'Oran, 10,700 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. émises à 495 fr. Les versements doivent s'effectuer: 100 fra à la souscription; 395 fr. à la répartition. La souscription sera onverte le 30 août prochain à la souscription sera ouverte le 30 août prochain à la Société Gonérale et dans ses succursales et au

Crédit Algérien. Les Polices A B de l'Assurance Financière ont in Don courant de demandes. L'action de Panama s'échange à 365. Les obli-

gations des diverses séries sont très recherchées surfout celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1.000 fr.

Pas de variations dans les cours de nos chemins

Nouvelles militaires.

On rencontrait avant-bier soir, dans les rues de Paris, un grand nombre de Saint-Cyriens en petite tenue et le manteau en sautoir. Les élèves de l'Ecole spéciale militaire revenaient du camp de Châtons où des exercices de tir ont été exécutés, mercredi et vendredi, avec le fusil Lebel (modéle 4886).

En dehors des tirs d'infanterie et d'artitlerie, les sujets d'instruction et de distraction n'ont pas manqué aux jeunes Saint-Cyriens. Des manœuvres de combat, dans lesquelles ils ont déployé le plus vif entrain; des visites à l'école normale de tir, où ils ont pu comparer entre eux les modèles d'armes en service chez les diverses puissances; des expériences, faites en leur présence par le génie, ont rempli pour eux les intervalles des séances de tir. On leur a même fait exécuter un simulacre de construction d'un retranchement destiné à couvrir le cantonnement d'une division; on s'est contenté, paratt-il, de jalonner la ligne.

Dans son allocution d'adieu aux élèves, M. le général Tramond, commandant l'Ecole, a exprimé le vœu que la visite au camp de Châlons devint une tradition et que le séjour à ce camp sût rendu de plus en plus instructif. C'est là un souhait auquel s'associeront lous ceux qui suivent avec une patriotique attention les progrès de l'instruction de l'armée et qui se pleisent à voir dans l'Ecole de Saint-Cyr une pépinière d'excellents officiers.

JUIFS ET CHRETIENS

Le ministre de la guerre a décidé que, comme les anuées précédentes, des permissions pourraient être accordées aux militaires du culte israélite, à l'occasion des sêtes juives à la fin du mois de septembre pro-

Ce n'est pas nous qui blâmerons la mesure prise par le ministre de la guerre. Mais que diraient les radicaux si une pareille mesure était prise, à l'occasion d'une fête catholique, en faveur des suldats catholiques, dans le but de leur permettre de remplir leurs devoirs religieux?

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les officiers étrangers à Saumur

Nous donnons aujourd'hui les noms des officiers supérieurs et généraux composant les missions militaires des puissances étrangères qui résideront à Saumur pendent uaire jours, du 45 au 19 septembre, c'està-dire dans trois semaines.

n'était besoin d'un grand effort pour la saisir en entier.

Certains indices, qu'un esprit observateur comme

le sien n'avait point laissé passer inspercue.

achevèrent de convaincre M. de Malens de cette

chose invraisemblable: Mile Aure allait donner sa

main, son cœur et ses quarante années d'invaria-

bles vertus à la jeunesse souriante du comte

« O raison humaine i que tu es fragile ! » pensa

Dans cetto tristesse, il n'entrait aucun intérêt

personnel, mais uniquement one compassion

miséricordieuse pour l'aveuglement de cette sus-

tère fille, loyale et veillante, qui alleit sombrer

dans le ridicule après avoir mérité si justement le

Dans sa maison, tout dormait déjà; le vieux

domestique, usant des privitèges de son âge,

n'attendait jamais son maître. Ce fut M. de

Malens lui-même, très simplement et sans en

offrir d'excuses, tant la chose lui semblait natu-

relle de ménager un fidèle serviteur, qui prit la

Igmière et précéda le Breton dans la chambre

Edmond de Val-Régis.

le philosophe avac tristesse.

nom de Val-Régis la Grande !

qu'il lui destinait.

- Je vis en vieux garçon, lui dit-il, et si votre installation laisse à désirer, veuillez vous en Le procès pourrait s'éteindre dans l'union des prendre non à moi qui n'entends rien au confordeux branches. M. de Val-Régis le demandait. table de la vie, mais aux cruels événements qui. Mila de Val-Régis y consentait. Restait à savoir deux fois, m'ont condamné au veuvage. s'il n'y avait pas substitution de personne.

- Deux fois? répéta Me Krémelonnec qui avait entenda brièvement esquisser, dans la soirée, la biographie de M. de Malens.

Celui-ci sourit doucement.

- Il n'a pas dépendu de moi, dit-il avec une teinte de mélancolie, de faire de cette maison vide le domaine d'une semme supérieure à tous égards, bonne, belle, noble entre toutes. Un odieux procès s'est jeté au travers de mon rêve.

- Quoi ! Mile de Val-Régis ?...

- Na pas voulu devenir Mme de Malens, non,

- Ab! tant pis! At le brave notaire qui était trop plein de son sujet pour ne pas tout y reporter.

- J'en ai beaucoup souffert sutrefois, continus paisiblement le gentilhomme; mais le temps fit son œuvre. Un ange de douceur et de dévouement voulut bien me consecrer sa vie. Une bien courte vie, hélas !... Voilà longtemps, mensieur, que je porte le deuil de mes rêves repoussés et de mes affections éteintes. Cela vous explique...

(A suivre.

Le major-général Montgomery-Moore. Le colonel Williers, attaché militaire. Le colonel Hullam Parr, de l'armée égyp-

Le major d'artillerie Walford.

ALLEMAGNE

Le major de Hüene. Le capitaine Schwartzoff.

AUTRICHE-HONGRIE

Le seld marschall lieutenant Szveteney de Nady Ohay.

Le colonel de Bach-Hansberg.

Le lieutenant-colonel Orsini und Rosem-

Le chef d'escadron d'artillerie Zehner von Riezenwals.

SUISSE

Le colonel Henri Wieland. Le major E. Ruffy.

PORTUGAL

Le colonel de Pernes.

ROUMANIE Le capitaine Vasesco.

SERBIE

Le major Dragomir Vontchkovitch. Le major Wladimir Nicolitch.

ÉTATS-UNIS

Le général-major Baird. Le lieutenant-colonel Hasbrouck.

JAPON

Le capitaine Tsourouta. Le capitaine Yoda. Le capitaine Nisimoma ou Nishimura.

COLOMBIE Le général Ramon Ulloa.

BÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le lieutenant Pablo Ricchieri.

Le colonel Lara.

Le commandant Salinas Vega. RUSSIE

Le général Freederickez.

ITALIE Le colonel Incisa di Camerana.

Le général-major Lanza di Busca. Le mejor d'artillerie Guicciardi. Le lieutenant de cavalerie Malengri di

Bagnolo.

ESPAGNE Le commandant d'Alvéar.

Le capitaine de Val Carlos.

Le capitaine Shelli.

TURQUIE

Le général de brigade Chakir-pacha. Le lieutenant-colonel Izzet-bey. Le major Abdallah-bey.

HOLLANDE

Le major de Pesters. Le capitaine de Tienhoven.

SUÈDE ET NORVÈGE

Le colonel Staaf. Le colonel de Brakenhielm. Le capitaine Bratt.

DANEMARCK

Le colonel Holbeck. Le capitaine So" Renzen.

Le cahier des charges des Tramways Saumurois

Le décret qui déclare d'utilité publique l'établissement d'un réseau de tramways à traction de locomotives dans la ville de Saumur, date du 9 janvier 1883.

M. Onésime Monprofit, accepté par le ministre des travaux publics comme concessionnaire, s'était engagé à exécuter et à exploiter les lignes de Saumur à Saint-Florent et à Fontevrault, conformément au cahier des charges annexé à la convention qu'il avait passée avec le ministre.

Or, que dit le cahier des charges relativement aux délais d'exécution? Nous y lisons:

« Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de 8 mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

» Les travaux devront être commencés dans un délai de deux ans à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que les deux lignes soient mises en exploitation dans un délei de quatre ans. »

Donc, le 9 janvier 4887, la voie devait être livrée à la circulation et, ne l'étant pas, il incombait à l'administration des Ponts et Chaussées de poursuivre la résiliation de l'entreprise avec le concessionnaire du 9 janvier 4883.

M. l'Ingénieur du département a manqué à son devoir, au mandat que lui a confié la ministre des travaux publics de veiller à l'exécution des conventions qu'il passe avec tels ou tels entrepreneurs.

Ce n'est pas tout. Que dit encore le cabier des charges? L'article 10 a été foulé aux pieds de la belle façon. Qu'on en juge:

« Art. 40. — Les rails seront posés sur traverses en chêne ou sapin injecté lorsque la voie est posée sur accolement.

Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, la voie sera en rails à gorge de ser pesant 40 kilog. le mètre courant du système dit système Broca. »

Eh bien! M. l'Ingénieur, a-t-il été tenu comple de celle clause? Et pour quelle raison avez vous fermé les yeux sur celle infraction aux conventions et laissé faire un travail défectueux à plus d'un titre, travail détestable qui a détérioré la chaussée dans toute la traverse de Saumur et sur le parcours des roules 447 et 438?

En 1884, les Ponts et Chaussées ont dépensé 60,000 fr. pour la reconfection du pavage depuis la gare d'Orléans jusqu'au Pont - Fouchard. L'affiche d'adjudication comprenait en outre l'entretien et l'on ne porte pas à moins de 80,000 fr. la dépense

effectuée jusqu'à ce jour. Or, tout est à refaire. Qui paiera? Nous craignons fort que ce ne soit les contribuables. M. l'Ingénieur aurait déjà dû mettre la Compagnie concessionnaire en mesure de rétablir convenablement la chaussée, ne pas permettre que certains pavés faisant saillie servent de buttoir aux piétons et les fassent tomber, ou que d'autres, absents, n'occasionnent de trop fréquentes entorses. On dirait vraiment que le personnel de la grande voirie ne passe jamais sur le trolloir du Square.

Cette faiblesse de l'ingénieur du département prête le flanc à la critique la plus amère. Les uns prétendent avec malice que le cahier des charges, accepté par M. Monprofit, n'a jamais été lu par le chef des Ponts et Chaussées de Maine-et-Loire. Quelle

D'autres même sont plus méchants et leurs réflexions ne valent pas qu'on s'y arrête. Mais M. l'Ingénieur doit tenir compte de ces rumeurs qui attaquent sa considération, déprécient son savoir et son caractère et portent à croire qu'il n'est pas à la hau-

teur de ses fonctions. Avec une attitude ferme et le rappet des concessionnaires à la stricte observation des conventions acceptées, il pourra promptement reconquérir dans l'esprit public le terrain qu'il a perdu.

Espérons-le, dans son intérêt comme

dans le nôtre.

Les distributions de prix

Monsieur le Directeur,

On he saurait trop revenir sur cette belle idée de notre maire de supprimer la cérémonie des distributions de prix au collège.

Simple rapprochement à ce sujet:

M. Pasteur, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a présidé la distribution des prix du collège d'Arbois (Jura) et y a prononcé le discours suivant:

a Chers élèves,

» En acceptant l'honneur de présider cette solennité, j'evais pensé me borner à une présidence toute muette.

» Cette résolution un peu égoiste me semblait commandée par une certaine fatigue d'esprit et de corps qui est trop souvent, à cette époque de l'année, le partage des hommes mêlés à la vie agilée de Paris.

» Sans vous faire un discours, du moins puis-je vous dire le plaisir que j'ai à me retrouver au milieu de vous, à venir saluer vos maîtres, à remercier cette assemblée si sympathique à vos efforts.

De Comment, d'ailleurs, rester froid à l'approche d'une distribution de prix? Peu de réunions éveillent au même degré de nobles émotions. Tous les grands sentiments s'y donnent Pondez-vous, ceux de la famille, ceux de la cité, ceux de la patrie.

» Dans ce jour où la conduite et le travail reçoivent leur récompense, où vous signalez à l'attention publique le nom que vous portez, vos parents révent de succès plus éclatants.

o Quelle satisfaction pour les magistrats d'une ville que de penser que parmi yous grandiront des citoyens qui seront à leur tour, et, comme eux, éclairés, utiles et dévoués.

Les sentiments de la patriel Ah! lais-

sez-moi m'arrêter sur ceux ci.

» Qui donc nous empêcherait d'espérer que dans vos rangs on verra surgir de grands capitaines, de grands ingénieurs, des jurisconsultes éminents, des savants, des littérateurs, des artistes de talent, qui ajouterant un jour à l'honneur de noire France? Vos ainés vous appellent et vous montrent le chemin.

» Ce ne sont pas de vaines paroles que

je prononce ici.

» A quelle hauleur vous atleindrez? Dieu seul le sait. Vous et nous l'ignorons. Mais c'est une vérité chère à proclamer : quelques-uns parmi vous - puisse le nombre en être grand - se placeront aux premiers rangs de la sociélé, dans les diverses directions de son activité féconde.

» Puissent vos cœurs à tous fressaillir à

» Que ces brillantes perspectives d'avenir, chers et jeunes élèves, enflamment vos courages. Travaill-z à l'envi désormais pour être au nombre de ceux dont le nom sera glorisié un jour par la cité et la patrie reconnaissantes! »

Voità ce que pense Pasteur. Il est vrai que Pasteur est Pasteur et que...

Mais serait-il vrai qu'un chercheur infasigable s'est donné la tâche de rechercher et collationner les diverses récompenses ou simplement nominations aux distributions de prix remportées par chacun des honorables de notre édilité qui veulent biffer à jamais ces cérémonies ?

On dit - que ne dit-on pas? - que le chercheur infaligable sent ses forces à bout,

mais qu'il cherche toujours...

UN LECTEUR

Courses de vélocipèdes à Saumur

Dimanche 28 août 1887

De grandes Courses vélocipédiques, organisées par le Véloce-Club Saumurois, aurout lieu dimanche prochain, 28 août 4887, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, place du

Cette sête, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Saumur, sera donnée avec le gracieux concours de l'Harmonie Saumuroise.

Voici le programme des courses :

1° Course de Bicycles, réservée aux membres de la Société du Véloce Club Saumu-1018.

4er prix, médaille de vermeil; 2e, médaille d'argent; 3°, un objet d'art.

2º Course internationale (Bicycles), réservée aux membres des Sociétés de Tours, Angers, Blois, Nantes, Rennes, La Rochesur-Yon, Saumur.

4 prix, 400 fr.; 2°, 50 fr.; 3°, 20 fr.;

3º Course de Tricycles, réservée aux membres du Véloce-Club Saumurois.

4" prix, médaille de vermeil; 2°, médaille d'argent; 3°, médaille d'argent; 4°, médaille de bronze.

Le Course internationale (Tricycles), réservée aux membres des Sociétés d'Angers, Tours, Blois, Nantes, La Roche-sur-Yon, Rennes, Saumur.

4 prix, 50 fr.; 2°, 30 fr.; 3°, 20 fr.;

4°, médaille d'argent.

5. Course de Monocycles. - 1er prix, 48 fr.: 2°, 10 fr.

6. Handicap d'honneur. — Un objet d'art. Le prix des places est ainsi fixé: tribunes, 2 fr.; chaises, 4 fr.; demi-pourtour de piste, 50 centimes.

CONCOURS DE TIR DE L'« UNION

SAUMUROISE D Les séances du 45 et du 24 soût ont ettiré de nombreux tireurs. En voici les résultats:

Tir au fusil Gras.—4° prix, M. Favaron;
2. M. Puichaud; 3°, M. Eugène Ménier;
4°, M. Boulin; 5°, M. Milon; 6°, M. Bonneau; 7°, M. Boisnier; 8°, M. Doussain;
9°, M. Boroka, J. Boisnier; 8°, M. Doussain; 9°, M. Bouchaud.

Tir à la carabine. — 1° prix, M. Merchand; 2°, M. Bouchaud; 3°, M. Ménagé; 4°, M. Boutin; 5°, M. Boisnier; 6°, M. Landais; 7°, M. Louis Ménier; 8°, M. Milon; 9°, M. Eugène Ménier.

Dans la même séance, on a distribué les prix de gyanastique du trimestre:

Première section. - 1er prix, M. Tremblay; 2°, M. Picard; 3°, M. Hermé; 4°, M. Odouard; 5°, M. Drouet; 6°, M. Robert. Deuxième section. - 1er prix, M. Gachet;

2°, M. Fresneau; 3°, M. Descamps.

Acte de courage. — On nous signale un acte de courage accompli dimanche, sur la route de Villebernier.

Deux jeunes gens de Saumur, MM. Raoult et Neveu, ont, en courant de grands dangers, arrêté un cheval emporté, appartenant à M. Girard-Amiot.

Ce cheval avait déjà renversé le garçon qui le conduisait et lui avait passé sur le corps avec la voiture, lui faisant des blessures graves.

COMMUNE DE GENNES

L'Assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu à Gennes dimanche 28 août.

Il y aura jeux divers de 2 heures à 4 heures. Feu d'artifice, illumination et retraite aux flambeaux.

Des places seront réservées aux marchands étalagistes.

MANŒUVRES DU 9º CORPS D'ARMÉE

Nous croyons pouvoir donner les renseignements suivants sur les manœuvres qui vont être exécutées par le 9° corps.

La 48° division sera concentrée à Richelieu (Indre-et-Loire).

La 47º division sem concentrée à Châtellerault (Vienne).

Pendant les premiers jours, ces deux divisions opéreront l'une contre l'autre et livreront des combats entre Richelieu et Châtellerault, probablement dans les environs de Leigné-sur-Usseau (Vienne).

Ces deux divisions, d'abord ennemies, deviendront amies, opéreront leur jonction vers Lencloftre ou Mirebeau (Vienne) pour constituer le 9e corps au complet.

Le 9° corps concentré à Mirebeau marchera ensuite à la rencontre du 11° corps représenté par la 21° division et les deux régiments de cuirassiers du 11° corps. Cette division, après avoir manœuvré brigade contre brigade, aux environs de Parthenay-Bressuire (Deux-Sèvres), quittera Bressuire pour se porter dans la direction du 9° corps, parti de Mirebeau.

Selon toute probabilité, le choc aura lieu dans les environs d'Airvault, Saint-Loup, Saint-Varent ou Moncontour (Deux-Sèvres).

Après trois jours de bataille, la dislocation s'opérera dans cette région et les troupes du 9° corps et de la 21° division du 11° corps se dirigeront, le 19 ou le 20 septembre, vers leurs garnisons respectives.

Les-réservistes partiront en chemin de fer de ce point pour être désarmés dans leur dépôt et seront renvoyés dans leurs toyers avant le relour des soldats de l'armée active qui reviendront dans leur garnison à pied

Le 77° sera de retour à Cholet le 22 sep-

tembre au soir.

Il quittera Cholet le 5 septembre et serà à Vihiers le 5; à Montreuil-Bellay le 6; à Loudun les 7 et 8; à Richelieu le 9.

A partir de ce point, sa destinée n'est plus connue: elle est livrée aux hasards de la guerre.

LA TRAVERSÉE DE LA VIENNE A CHATELLERAULT

Samedi, il y a eu près de Châtellerault des manœuvres militaires particulièrement

Il s'agissait de la traversée de la Vienne par des corps de troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, élant donné que toutes les communications sont coupées et que l'une des rives est occupée par l'ennemi.

L'infanterie, débarquée tout d'abord sur la rive ennemie, protégenit, de concert avec l'artillerie, restée sur la rive opposée, la jetée d'un pont de bateaux, par un détachement de pontonniers.

La construction a été rapidement faite, et, au bout d'une heure, artillerie et cavalerie passaient la Vienne sur le pont improvisé.

L'opération terminée, les troupes ont bivouaqué sur place et sont ensuite rentrées à Chatellerault.

Ont pris part à ces manœuvres : le 125. de ligne, le 33° d'artillerie et le 2° pontonniers.

AVIS AUX CHASSEURS

MM. les Maires des communes de Nueilsur Dive, Pouançay et Saint-Léger (Vienne), ont l'honneur de prévenir les intéressés que ces trois communes sont interdites pour la chasse, les moissons n'étant pas encore enlevées.

LA VIANDE DE BOUCHERIE

Deux villes, Compiègue et Parthenay, viennent de rétablir la taxe sur la viande. Le maire de Parthenay appuie la taxe sur les considérants suivants :

« Considérant que l'agriculture traverse une phase critique; que le gros bétail se vend à des prix el eptionnels de bon mar-

» Considérant que le but qu'on se proposait en laissant libre le commerce de la boucherie n'a pas été atteint; que, loin de procurer une baisse de prix en établissant une concurrence entre les bouchers, cette mesure a donné naissance à de nombreux abus qu'il est de notre devoir de réprimer, elc. p

Le maire de Compiègne, également, a usé dernièrement des pouvoirs discrétionnaires que la loi lui consère et a taxé la viande de boucherie.

Les bouchers de Compiègne sont tenus de mettre une étiquette bleue sur la viande de première qualité, une étiquette blanche sur la viande de deuxième qualité et une étiquette rouge sur la viande de troisième qualité.

Inutile de dire avec quelle sympathie cette mesure a élé accueillie dans ces deux villes par la population entière, à l'exception des bouchers qui sont firt mécontents et qui

protestent. Si cette mesure était adoptée généralement dans les villes, quel service elle rendrait et que d'abus elle supprimerait! Les maires qui rétabliraient la taxe sont bien certains d'allacher leur nom à une des mesures les plus utiles et les plus profitables

aux masses.

LE PRIX DE LA VIANDE

Nous trouvons dans le Journal de Caen l'entrefilet suivant, qui sera lu avec profit à Saumur et ailleurs :

« MM. les bouchers de Caen, et d'ailleurs, voyant baisser le prix du bétail, ont, depuis longtemps, compris l'avantage qu'il y avait pour eux à se faire herbagers. Aussi la plupart ont-ils acheté ou pris à bail de grandes ou de petites fermes, selon les cas, et nous vendent-ils leurs élèves découpés par quartiers... y compris les os, cela bien entendu au même taux que ceux qui achètent les bestiaux sur le marché.

» C'est leur manière de supprimer l'intermédiaire à leur profit. Nous ne payons ni plus ni moins cher; quant à eux, ils encals-

sent des bénéfices doubles.

» Un herbager d'Argences a renversé les termes du problème; il a ouvert une tuerie et s'est fait boucher. M. Donnet, c'est son nom, vend, de cette façon, la viande de 45 à 65 centimes, y compris le gigot de mouton et; ici, c'est le consommateur qui, une fois n'est pas coutume, profite de la combinaison. L'intermédiaire boucher se trouve ainsi supprimé. »

Voilà un exemple à suivre; si les herbagers et les cultivateurs du département étaient aussi bien inspirés, ils auraient le même succès. Tout en rendant service aux consommateurs, ils supprimeraient les intermédiaires qui ruinent tout le monde et tireraient de leur bétail un prix rémunéra-

TUES PAR LA FOUDRE

Le 17 août, vers midi, le nommé Pierre David, 50 ans. journalier à Thénezay (Deux-Sèvres), et sa fille Clémence, âgée de 44 ans, étaient à moissonner. Surpris par l'orage, David père se fit une loge avec des gerbes de blé, et tous les deux s'y mirent à l'abri. Tout à coup la foudre tomba sur la loge et foudroya le père et la fille David. Un jeune garçon, le nommé Baptiste Aubert, qui était assis à leur côté, n'a pas eu de mal.

UNE FEMME DE CENT SEPT ANS

Une femme âgée de cent sept ans, la veuve Goguia, vient de mourir à Saint-Nicolas de Bourgueil.

Cette femme, qui possédait toutes ses facultés, tricotait sans lunettes et a joui jus-

qu'à ses derniers moments d'un appétit superbe. Pendant ses dernières années, elle se nourrissait surtout de pruneaux qu'elle consommait en grande quantité et de succe-

Toujours très gaie, elle aimait à chanter à ses voisins quelques chansons du vieux

Cette bonne vieille laisse deux enfants. dont la plus jeune, une fille mariée depuis près de cinquante ans, est aujourd'hui agée de 69 ans et a été mère de dix-neuf enfants, dont neuf sont vivants, huit garçons et une

CONSEILS ET RECETTES.

Les personnes qui éprouvent des gênes d'estomac et dont les fonctions naturelles sont difficiles, seront peut-être heureuses de connaître un moyen qui prévient et guérit les indispositions et cela sans employer de médicaments qui guérissent quelquefois un point pour en affecter un autre.

Il se vend, dans les principales épiceries, un extrait de chicorée distillée, intitule Mo-

kaïne.

Une cuillère à café de ce produit délayé dans un bol de lait chaud pris tous les matins à jeun, donne des résultats excellents, pas de douleurs d'entrailles ni d'échauffement; ce moyen remplace avantageusement tous les laxelifs vendus en pharmacie.

Ce produit n'est pas cher, il coûte environ 40 à 45 centimes les 125 grammes.

Bibliographie.

En souscription, pour parattre en 4888:

HISTOIRE DE LA VILLE DE Saint-Chamond, par M. te chanoine J. Condamin, docteur en théologie et docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon.

M. le chanoine Condamin n'est pas un inconnu pour les Saumurois. Il vient de donner, à Nantilly, les exercices de l'octave de l'Assomption, et le pieux public qui s'est pressé, chaque soir plus nombreux, au pied de sa chaire, a semblé témoigner qu'il savait apprécier la parole apostolique du jeune professeur de l'Université lyonnaise. Nous croyons donc devoir être agréables à plusieurs de nos compatriotes en appelant leur attention sur le beau volume que M. Condamin va publier, dans le courant de l'année prochaine. C'est une œuvre considérable à laquelle il travaille depuis plus de dix ans, ou, pour mieux dire, c'est un monument qu'il a à cœur d'élever à la gloire de sa ville natale, Saint-Chamond. L'bistoire commence à l'occupation gallo-romaine pour descendre et se développer, à travers le moyen-âge et les temps modernes, jusqu'à nos jours. Tont ce qui a trait aux illustres seigneurs de Saint-Chan, ond, à son ancienne collégiale, à ses monastères florissants, aux diverses et prospères industries locales, etc., tout se trouve le, à sa date et en son lieu propres. Et ca qui n'ajoute pas médiocrement aux attraits du récit, ca soul les nombreuses illustrations du texte : l'ouvrage ne comptera en effet pas moins de trois cents dessins à la plume, sans parler des héliogravures. C'est dire que l'Histoire de Saint-Chamond sera aussi recommandable au point de vue de l'art que solidement documentée.

L'ouvrage formera un gros volume grand inquarlo, imprimé, en caractères elzéviriens, sur papier de luxe.

It est mis en souscription, au prix de vingt francs : il ne sera tiré que le nombre strict des exemplaires souscrits.

Les adhésions sont exclusivement reques chez l'auteur, M. James Condamin, Grande-Rue, 48, a Saint-Chamond (Loire).

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine. Sommaire du 20 août:

TEXTE: Courrier de Paris par Pierre Véron. -Nos gravures : L'Ascension du Horla ; Les travaux de l'Exposition de 1889 ; Bataille de Reichsh ffan : de l'Exposition de 1889; Batallie de Reiensnallan.

M. Le Couppey; M. Hennequin; M. Colonna
Cesari; Madame Peschard; Madame Massart;
M. Albert Duruy; Le général Pélissier; M. Pasdeloup; Exposition de Toulouse; L'éclipse de lune.

— La cicatrice, nouvelle, par René de Maricourt.

— Théâtres, par Charles Monselet. — Bib iograchia. Rebecs — Récréations de la famille. phie. - Echecs. - Récréations de la famille. -

Le Monde financier. — Rébus.

Gravures: Paris: Le départ du Horla. — Exposition universelle de 1889: Les premiers terrassements; Les caissons métalliques; Les fondations d'un pilier; Les travanx de la tour Riffel. — Beaux-Arts: Bataille de Reich-hoffen. — Nécrologie: M. Le Cooppey; M. Hennequin; M. Colonna Cesari; Madame Peschard; Madame Massart; M. Albert Duruy; Le général Pélissier; M. Pasdeloup; Exposition de Toulouse. — Paris: Sur la terrasse du Trocadéro, pendant l'éclipse de lune du Zacôt. Trocadéro, pendant l'éclipse de lune du 3 août. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; - Six mois, 13 fr.; - Trois mois, 7 fr.; - Un numéro, 50 centimes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de Me André POPIN. avoue-licencié à Saumur, rue Cendrière, nº 8. successeur de M. BEAUREPAIRE.

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME 1º DU

Château de Parnay

ET SES DÉPENDANCES

Consistant notamment en :

Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Patures et Quettiers,

D'une contenance d'environ 19 hectares 83 ares 65 centiares: 2° DE DEUX

Pièces de Vigne et d'un Bois Taillis,

D'une contenance de 1 hectare 23 ares 85 centiares, Le tout situé commune de Par-

mur (Maine et-Loire). Mise à pris : 64,633 fr. 35.

nay, arrondissement de Sau-

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées dudit Tribunal, le samedi 10 septembre 1887, à midi.

S'adresser, pour les renseignements:

A M. ANDRE POPIN, avoue à Saumur, rue Cendrière, nº 8.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

Etade de Me BEUROIS, notaire à Restigne.

à L'AMIABLE,

La belle Propriété DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT

RAGUIN

Située communes de Langeais et Avrillé (Indre et-Loire) ,

Comprenant : Chalet , Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares 15 ares 30 ceptiares, se

adour bandin armer .				
Terre	23 b	. 26	.25 c	ļ
Vigne	4	u	20	
Pré et pâture	8	32	85	
Sapinière en plein				
rapport	24	82	25	
Taillis	15	09	40	
Landes	8	05	85	
Fosse et mare	D	58	70	
Total égal	84	15	30	Ĭ

Chasse très giboyeuse, pêche. Cette propriété appartient à M. Hu-BERT-SALMON, de Restigné.

S'adresser, pour tous renseigne-ments et traiter, audit Me BRUROIS, dépositaire des titres et plans.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (533)

A CIDIDIDIR

Pour cause de santé,

CAFE RESTAURANT Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE...... 65 fr. VIN BLANC supériour... 65 fr. id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les sins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Offres et Demandes

M. GUBERT, comptable, pou-vant disposer de quelques heures dans la journée, désirerait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

BEURRES POUR L'ANGLETERRE Commissionnaires (17 années d'expé-rience et meilleures références), demandent pour la place de Londres représentation d'un expéditeur de beurres. Ecrire à CHAMPION et Cie,

COMPAGNIE LIEBIC VERITABLE EXTRAIT de VIANDE

6. Catherine Court, London, E. C.

BOUILLON CONCENTRÉ GATANT 5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur. SE VEND CHEZ ÉPICIERS ET PHARMACIENS

L'Extrait de Viande Liebig sert à pré-parer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emplot est d'une réelle économie. — Avec une livre de cet extrait, on prépare 190 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouil-lon de viande fraîche. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

Tissage mécanique et à la main TOILES EN TOUS GENRES FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES REPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

Maison RIVERAIN - COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orlèans et de l'Etat BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

EMENAGEME

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront consiés à cette entreprise.

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES S ALTUNATUER

Extraction, Aurification-Prix modéré.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contensua réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecius d'Alger ont essayé l'aplection Peyrard aur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 40 ns, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; te résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 8 jours' de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. Ches l'inventeur E, PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1887. Valeurs au comptant Cloture Valeurs au comptant Clotur préct-Valeurs au comptant Cloture Valeurs au comptant Clotur précéte 81 75 81 84 40 84 105 80 108 44 504 — 507 4070 — 4090 455 — 1028 565 — 1028 565 — 567 1352 50 292 50 292 50 367 81 90 » 84 50 » 105 90 » 108 50 » 507 — a 4090 — 455 — b 1028 75 » OBLIGATIONS. . 1245 — . 1135 — 1243 388 - 396 50 Ville de Parls, oblig. 1855-1860 - 1865, 4°/o... - 1869, 3°/o... - 1871, 5°/o... - 1875, 4°/o... - 1876, 4°/o... - 1876, 4°/o... - 1876, 4°/o... - 518 — Bons de llquid. Ville de Parls. - 529 — Obligations communales 1879. Midi 11140 527 520 Midi 1512 50 1512 404 — 395 50 1317 50 1315 — 880 — 876 25 1368 75 1315 — 2011 25 2012 50 507 50 507 50 98 40 98 30 1317 50 1315 Ouest 880 — 876 Compagnie parisienne du Gaz. 1368 75 1315 394 — 892 — 892 — 588 — 440 — 391 518 518 894 391 399 Société Générale Comptoir d'escompte Canal de Suez. Panama 6 0/0. Obligat. foncières 1879 3 %... Crédit mobilier Canal Inter.-Panama. | 365 - 367 5013

GARES DE SAUMUR CHEMINS DE FER

						SAUMUR						11	TO BY A BY	mes.	CHAR	TATE 0	TI TO	
SAUMUR MO STATIONS	Expr. Omn. matin matin	Mixte Mix	kte Expr.	Omn. C		STATIONS	Mixte	Omn.	Omn	Omn soir		STATIONS			Expr.			
Saumur(orl.) Saumur(état) Nantillyhalte VarrChacé . Brézé sCyr . Montreuil (a)	2 31 7 29 2 34 7 38 2 33 8 4	8 31 10 8 37 10 8 48 10 9 02 11 9 19 11 " 11 " 11	37	4 13 4 26 4 32 4 40 4 55 4 59 5 27	8 30 8 43 8 49 8 56 9 08 9 11	Saumur (or.). Saumur (état). Nantilly Montreuil (a). — (dép.). le Vaudelna y . Baugé Doué	8 31 8 37 9 19 9 29 9 40 9 50	4 36 4 55 5 » 5 11 5 20	1 2 1 5 17 5 44	9 42		Saumur(orl.) Vivy	8 10 8 19 8 32 8 59	11 54 12 09 12 18 12 31 12 59 2 14	n p 2 13	3 17 3 26 3 39 4 04	5 54 6 03 6 14 6 38	» » 11 4 7 12 3 1
STATIONS Poillers		soir so	ir. soir 12 50	6 15	Expr. soir.	STATIONS Douė		matin 8 57	matin	1 37	soir 8 12	STATIONS Châtd-Loir Noyant Méon	matin 10 24	matin 12 09		soir 6 34	matin 12 32	4 49
Loudun	6 10 0 6 43 0 7 18 0 55 7 27 10 07 7 84 10 14	12 40 1 12 59 2 1 2 2 » 2 » 2 » 2	38 5 17 46 5 24 51 5 29	9 12 1	10 29	te Vaudelnay Montreuil (a)	6 37 6 46 6 57 7 34 7 45	9 16 9 26 9 35 10 14 10 22	12 34 12 48 1 2	1 51 2 01 4 23 4 51 3 09	8 31 8 41 10 32	Vernantes Blou Vivy Saumur(orl.)	11 49 12 » 12 10	D D	3 38 3 40 3 59	8 n 8 11 8 20)) 1	6 13 6 24 6 31
Saumur(etal) Saumur(ort.)	SAUMU Omn. Omn. matin solr	1 29 3 R — Be	OI 5 38 OURGUEI	L OI	atin	Omn. Omn.	10.3.3			STATIO	NS	Mixte Mixte Mix matin matin matin r 46 9 26 4 8 8 40 12 20 6 5	te Chin	STATION	18	Mixte matin 7 43	soir. 4 33	Mixte soir.

LIGNE D'ORLÉANS